

(ENTETE OU IDENTITE AVEC ADRESSE)

.....
.....

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

exerçant la profession d'Expert-Comptable à titre

déclare sur l'honneur :

- 1- que je suis en situation régulière au vu des lois relatives aux services civil et militaire.
- 2- que je ne tombe pas sous le coup de l'une des incompatibilités prévues aux articles 12 et 16 de la loi n° 15-89*.

Fait à **le**

***article 12 de la loi 15-89 :** Un Expert-Comptable ne peut être gérant, administrateur-délégué ou fondé de pouvoirs que d'une seule société d'Experts- Comptables ;

***article 16 de la loi 15-89 :** L'exercice de la profession d'Expert-Comptable est incompatible avec toute activité ou tout acte de nature à porter atteinte à l'indépendance de l'Expert-Comptable, en particulier avec:

- tout emploi salarié, sauf les cas prévus à l'article 6 de la loi 15-89 ;
- tout acte de commerce ou d'intermédiaire autre que ceux qui sont directement liés à l'exercice de la profession;
- tout mandat de dirigeant de société à objet commercial;
- tout mandat commercial.